

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 19

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de résister à ce fatal penchant, s'abrutissent, détruisent à la fois leur santé, leur intelligence, leur fortune, favorisent la paresse et font souffrir leurs familles.

Et bien, ceux-là doivent être considérés comme de vrais malades, que seul un remède énergique peut guérir : se contenter de recommander à un ivrogne de boire modérément serait se faire une étrange illusion sur le résultat. Il faut agir de façon à obtenir de lui l'abstinence complète pendant un certain temps, afin qu'apprenant par là à user de sa volonté et de sa force morale, il puisse rentrer de lui-même au rang des gens raisonnables et dignes du respect de leurs semblables.

Tel est le but louable que s'est imposé la Société suisse de tempérance, à laquelle, pour notre bien-être social et l'honneur du pays, nous devons prêter un concours dévoué.

Il ne s'agit donc point, nous le répétons, d'une guerre à outrance contre le produit de nos vignes, contre ce vin si cher aux Vaudois. La Société de tempérance sait comme tout le monde que, pris modérément, il ne peut avoir que d'heureux effets, comme tant d'autres biens que Dieu nous donne ; il lie l'amitié, stimule les forces, entretient la santé et la bonne humeur. Le psalmiste lui-même nous le dit : *Le vin réjouit et soutient le cœur de l'homme.*

« Il n'est pas douteux, lisons-nous dans l'ouvrage d'un célèbre médecin, que le vin ne rende les hommes plus gais, plus dispos, plus spirituels et plus sages. L'expérience prouve que les nations chez lesquelles il croit du bon vin ont plus d'esprit que les peuples qui ne boivent que de la bière. »

Un autre écrivain est persuadé que les Grecs ont été appelés les pères de la sagesse à cause de l'excellence de leur vin, et qu'ils ne perdirent leur ancienne réputation qu'à partir du moment où les Turcs les obligèrent à arracher leurs vignes.

On lit, en outre, dans les *Annales de France*, que l'esprit de la nation française a eu deux éclipses, les vignes ayant été deux fois arrachées, une fois par ordre de l'empereur Domitien et l'autre par celui de Charles IX.

Le tableau que nous offrent les bords riants de notre lac, avec leurs coteaux embellis par la plus noble des plantes cultivées sur notre sol, est vraiment superbe. Ce sont là des richesses que contemple avec une juste satisfaction le vigneron actif et laborieux, mais que ne peuvent apprécier ceux qui passent leurs jours dans l'hébétement de l'ivresse. Non, je ne puis concevoir l'ivrogne en face d'une aussi belle nature, où tout doit tendre à l'adoucissement des mœurs et à l'élévation de la pensée.

L. M.

Savuit sur Lutry, 2 mai 1883.

Monsieur le rédacteur,

Il me souvient d'avoir lu dans votre charmant journal quelques articles concernant les anciennes sociétés militaires ; voici ce que je retrouve dans un registre des procès-verbaux de l'ancienne abbaye de Baulmes :

Du 25^e mars 1767.

La Noble Ancienne Abaye assemblée sous la présidence de Monsieur le Lieutenant De Riaz abbé,

pour vaquer à ses affaires, a décidé que les prix de la ditte Compagnie seront comme suit :

1. Le Roy aura un plat de 3 ₣.
2. Le second un plat de 2 ₣.
3. Huit prenans de deux assiettes chacun, d'une livre pièce.
4. Huit prenans de deux assiettes chacun, de trois quarts pièce.
5. Dix bassins d'une livre et $\frac{1}{4}$ chacun.
6. 10 assiettes d'une livre chacune.
7. 10 assiettes de trois quarts de ₣.
8. 4 Ecuelles de trois quarts pièce, plus pour chaque coup qui sera donné en Cibe on tirera quatre batz.

Du dit Jour 25^e mars 1767.

Par Connaissance d'Abaye, il a été accordé aux Tambours et fifre pour servir et obéir comme il Convient, chacun dix batz.

Comme la vaisselle d'étain était autrefois d'un grand usage, il est probable que ces prix étaient de cette matière ; néanmoins l'original n'en fait pas mention.

Un abonné.

Choses et autres.

Henri Rochefort s'égayé des terreurs qu'inspirent les nihilistes aux personnages politiques chargés d'assister au sacre du czar :

« Personne, dit-il, n'ignore avec quel empressement les personnages invités au couronnement du czar se dérobent à l'honneur de cette cérémonie. On est flatté de la politesse, mais on s'arrange pour être malade ce jour-là. Alexandre III, lui-même, voudrait bien s'excuser. Seulement, il n'a pas encore trouvé son prétexte. Pour le clergé, l'échappatoire est plus simple. Ainsi, le représentant du pape, M. Vannutelli, cardinal, use avec une satisfaction mal déguisée du droit que lui donne la tradition de n'arriver que le lendemain. Ça, c'est agréable. Tous les plaisirs et pas l'ombre d'un danger. D'autres seront présents à l'heure de la messe. Diable ! D'autres à l'heure du repas. Fichtre ! D'autres à l'heure du bal. Oh ! oh ! M. Vannutelli, cardinal, a choisi l'heure de l'extrême-onction. La religion catholique, apostolique et romaine a quelquefois du bon. »

Sarah Bernhard est actuellement en province, où elle jouera dans les villes principales, afin de réparer les brèches énormes faites à sa fortune par ses goûts de luxe, par sa direction de l'Ambigu et par son insouciance des affaires. Les 110 représentations de « *Fédora*, » drame de Sardou, qui viennent de finir, ont rapporté à l'artiste 1000 fr. pendant cent représentations et 1500 fr. pendant les trente dernières. Total : 145,000 fr. Quant à Sardou — sans compter les billets d'auteur, — il a, à 15 %, encaissé 156,000 fr.

Un avocat de Paris vient de recevoir d'un de ses clients, autrefois très riche, mais qui depuis a éprouvé des revers, la curieuse lettre que voici :

« Illustre bienfaiteur, j'ai rêvé l'autre nuit que j'étais en mesure, pour reconnaître vos éloquents services, de vous remettre la somme de 500.000 fr.